



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2008/92
16 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES
ET DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES**

Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses

Trente-quatrième session
Genève, 1^{er}-9 décembre 2008
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

INSCRIPTION, CLASSEMENT ET EMBALLAGE

Disposition spéciale relative au numéro ONU 3200 – Solide inorganique
pyrophorique, N.S.A.

Communication de l'expert du Royaume-Uni¹

1. La Division 4.2 (matières sujettes à l'inflammation spontanée) ne comprend pas de rubrique pour les articles contenant des matières pyrophoriques ou imprégnés de matières pyrophoriques. Ces matières, qui sont employées à diverses fins, peuvent être appliquées et utilisées dans le cadre de certains articles. Dans le domaine de la sécurité, par exemple, les matières pyrophoriques sont utilisées pour les systèmes de contre-mesures contre les missiles à guidage infrarouge. Le tissu imprégné de matières pyrophoriques peut être largué d'un avion en guise de leurre en cas d'attaque de missiles. Ces systèmes ont été mis au point non seulement à des fins militaires, mais aussi pour les aéronefs civils, que visent les terroristes.

¹ Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour la période 2007-2008, adopté par le Comité à sa troisième session (voir les documents ST/SG/AC.10/C.3/60, par. 100, et ST/SG/AC.10/34, par. 14).

2. La matière pyrophorique utilisée sur le tissu répond aux critères d'affectation au groupe d'emballage I du numéro ONU 3200 (solide inorganique pyrophorique, N.S.A.). Le tissu imprégné (en «feuilles») est protégé hermétiquement par un film laminé étanche à l'oxygène puis placé à l'intérieur d'une cartouche, elle-même placée soit dans un magasin tubulaire ou une boîte métallique. Les boîtes ou magasins tubulaires sont ensuite disposés dans un emballage extérieur robuste (voir les photographies jointes en annexe). Les emballages peuvent avoir une masse brute de 25 kg mais au total, le poids des feuilles imprégnées de matière pyrophorique ne peut dépasser 650 g par emballage extérieur.
3. Le tissu imprégné ne s'amorce que lorsqu'il est expulsé du magasin (voir la photographie jointe en annexe) dans un environnement fortement ventilé où la matière s'oxyde rapidement. Si un emballage renfermant de tels articles devait être endommagé dans des conditions normales de transport, la matière se décomposerait mais ne prendrait pas feu car le flux d'air ne serait pas assez important pour qu'elle s'oxyde. En outre, le risque serait d'autant plus réduit que la matière pyrophorique se trouve dans des boîtes ou tubes métalliques.
4. Ces articles, qui seront installés sur des avions civils, devront être renouvelés de temps à autre. Leur durée de conservation est d'environ trois ans. Il faudra donc les transporter vers diverses destinations en vue de leur remplacement.
5. L'expert du Royaume-Uni estime qu'il y a peu de risques à transporter ces articles. Il est donc proposé, étant donné l'importance de l'usage prévu, d'assortir cette matière d'une nouvelle disposition spéciale, libellée comme ci-après.

Proposition

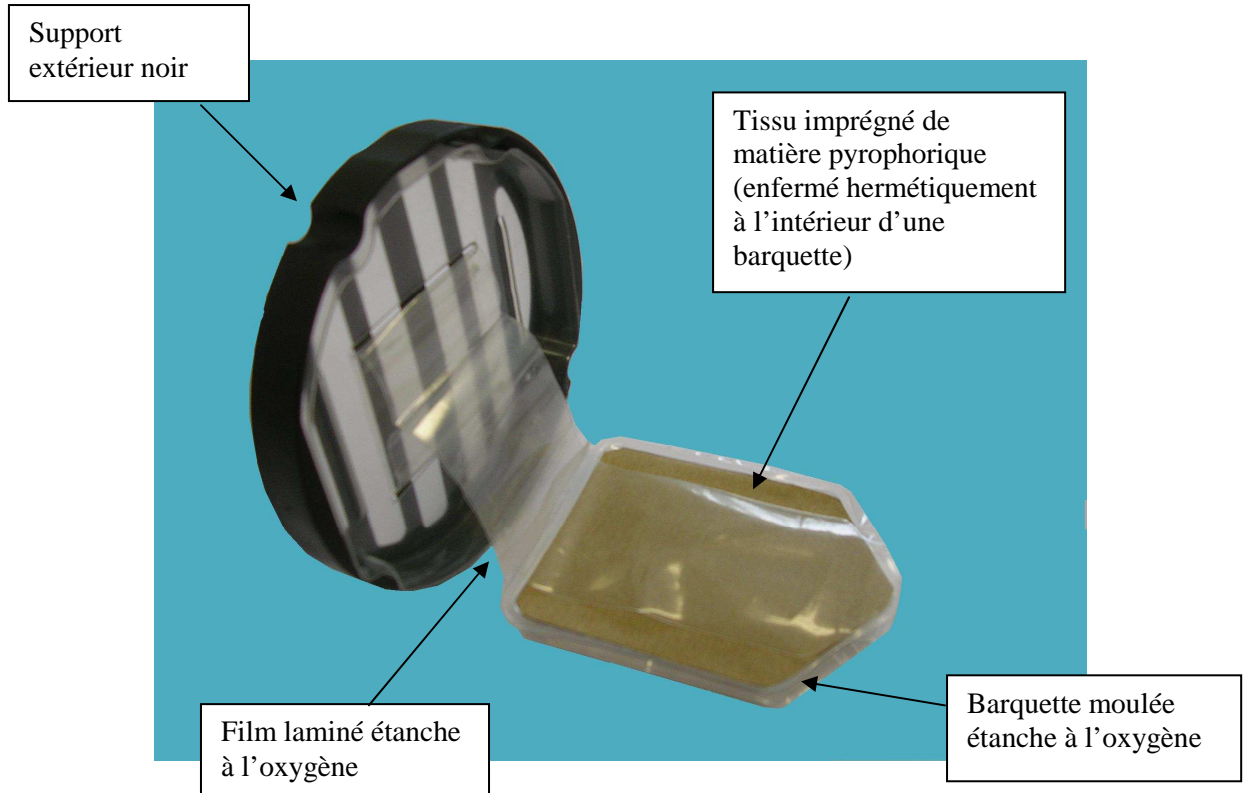
6. Ajouter une nouvelle disposition spéciale libellée comme suit:

XXX Les cartouches ne contenant pas plus de 13,5 g de tissu imprégné de matière du numéro ONU 3200 protégée hermétiquement par un film étanche à l'oxygène et pas plus de 650 g de tissu imprégné de la même matière par emballage extérieur peuvent être transportées conformément aux dispositions du chapitre 3.5, que l'indication E0 figure ou non dans la colonne 7 a) de la Liste des marchandises dangereuses, à condition qu'outre l'emballage prescrit au point 3.5.2, chaque cartouche soit enfermée hermétiquement dans un magasin ou une boîte métallique avant d'être placée dans un sac en plastique compatible avec le produit.

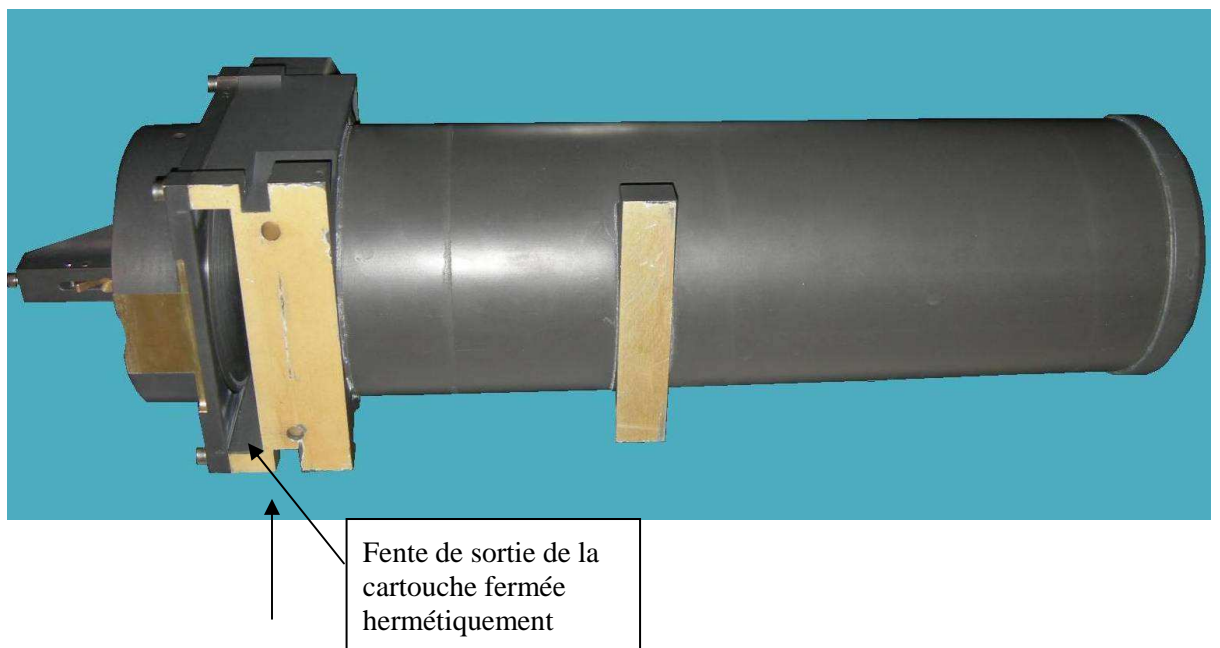
Dans la Liste des marchandises dangereuses, au chapitre 3.2, en regard du numéro ONU 3200 SOLIDE INORGANIQUE PYROPHORIQUE, N.S.A., ajouter «XXX» dans la colonne (6).

Annexe

Cartouche:



Magasin



Cartouches



Emballage extérieur pour magasins ou cartouches